

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023/2024

## Les ACES du Volant

### ARTICLE 1 : Inscription

Chaque joueur désirant s'inscrire au club « Les ACES du Volant » devra fournir :

- La fiche d'inscription remplie
- Si besoin, le certificat médical de la FFBAD uniquement :
  - ✓ Doit obligatoirement être fourni pour une première demande de licence adulte
  - ✓ Doit être daté de moins d'un an au moment de la demande de licence
  - ✓ Est exigé toutes les trois saisons consécutives pour les adultes
  - ✓ Doit de nouveau être fourni lors d'un renouvellement de licence en cas de réponse positive à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé dans l'intervalle des 3 saisons sportives.
- Le questionnaire de santé
- Le présent règlement daté et signé
- Un chèque pour la cotisation annuelle soit **85 €** (tarif unique)

Tous ces papiers sont disponibles sur notre site internet :

«<https://lesacesduvolant.jimdo.com>», rubrique « infos pratiques/comment s'inscrire ».

### ARTICLE 2 : Limite

La limite du nombre de licenciés fixée à 75 personnes. Les adhérents de la saison précédente seront prioritaires. La date de remise du dossier d'inscription complet déterminera l'ordre d'adhésion des nouveaux adhérents.

Il est possible de prendre une part club (nombre limité) au tarif unique de 35€.

**Il est interdit d'inviter des personnes extérieures sans autorisation préalable du président du club.**

### ARTICLE 3 : Respect du matériel et des structures

Le gymnase étant mis à disposition par la Mairie de Limoges, chaque joueur se devra de respecter le matériel et les locaux lors des séances d'entraînement. L'installation et le rangement du matériel est assuré par les joueurs eux-mêmes. Les licenciés devront avoir impérativement quitté **le gymnase et les vestiaires** à 22h.

### ARTICLE 4 : Tenue

Chaque joueur devra avoir une tenue de sport correcte. En particulier des chaussures de salle propres afin de préserver les équipements mis à disposition.

### ARTICLE 5 : Capacité de jeu

Lors des séances de jeu libre, lorsque le nombre de joueurs dépasse la capacité maximale des terrains (4 joueurs par terrain) et qu'un minimum de 8 joueurs sont en attente de jeu,

les parties se joueront en deux sets, afin d'assurer un roulement raisonnable entre les joueurs.

#### **ARTICLE 6 : les rencontres interclubs**

Chaque joueur souhaitant participer aux interclubs doit obligatoirement porter le maillot du club.

#### **ARTICLE 7 : les rencontres interclubs à Faugeras**

Dorénavant, les joueuses et joueurs participants aux rencontres interclubs, devront impérativement quitter le gymnase à 22h maximum. En effet, les verres de l'amitié organisés en fin de rencontre devront débiter pendant les rencontres et se terminer, ménagé inclus à 22h.

#### **ARTICLE 8 : Inscription aux tournois**

Tout joueur doit s'acquitter de son droit d'inscription pour un tournoi auprès du club ou bien via badnet. Le joueur recevra par mail le dossier d'inscription au tournoi qu'il devra remplir et renvoyer au responsable des tournois. Le joueur sera informé des tournois par mail, enfin le calendrier des tournois 2023/2024 sera mis en ligne et téléchargeable sur notre site. Il devra en outre s'en tenir au règlement de la Fédération Française de Badminton (FFBAD) pour le déroulement des tournois.

#### **ARTICLE 9 : Droit à l'image**

Des photos peuvent être prises lors des différents événements de la saison, et ce afin d'être diffusées sur le site internet du club ou sur tout autre support de communication. Chaque adhérent pourra à sa demande les faire retirer.

#### **ARTICLE 10 : Vente de volants**

Le club met à la disposition de ses adhérents des boîtes de volants à tarif préférentiel. Il est donc formellement interdit de revendre ces volants. Les parts club ne disposeront pas des tarifs préférentiels.

#### **ARTICLE 11 : Sanctions**

Si un joueur ne respecte pas le présent règlement ou porte préjudice à l'association, le conseil d'administration se réserve le droit de le sanctionner en interne, voire de l'exclure de l'association. ***Nous rappelons à chacun que la vie de l'association passe par un engagement de CHACUN de ses bénévoles et adhérents. Ainsi et afin de gérer au mieux la vie de NOTRE club, chaque adhérent se devra de répondre (positivement ou non) aux questionnaires envoyés par mail.***

Date et signature :